



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-005-2016-05

PUBLIÉ LE 3 MAI 2016

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2016-05-02-002 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire - CSP (4 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

IDF-2016-03-29-002 - Délégation du Pôle de Recouvrement Spécialisé parisien 2 (3 pages) Page 8

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2016-05-02-003 - Décision DRIEA IF n°2016-529 portant subdélégation de signature en matière administrative (13 pages) Page 12

IDF-2016-05-02-004 - Décision DRIEA IF n°2016-530 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique (35 pages) Page 26

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-04-29-007 - Rectificatif à la publication au recueil des actes administratifs spécial du 2 mai 2016 de l'arrêté organisant la suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris du mercredi 4 mai 2016 au soir au samedi 7 mai inclus (2 pages) Page 62

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2016-05-02-002

Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur
Philippe GALY directeur interrégional des douanes
d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire -
CSP

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2015091-0008 du 01 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP de Paris,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP de Paris,
- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au CSP de Paris,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Denis FACON, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Patricia KIAVUE, agent de constatation au CSP de Paris,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Morgane LEROY, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégants pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

Article 2

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1^{er}, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Frédérique BATAILLE, inspectrice au CSP de Paris,
- Monsieur Vincent CARLINO, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP de Paris,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP de Paris,
- Madame Sandrine DEGAND, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Cédric DESBAS, contrôleur principal au CSP de Paris,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Francis ERRECARRET, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Denis FACON, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Éric HAMYS, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Claire-Lise HULIN-PETRA, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP de Paris,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Morgane LEROY, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Patrice MANCEL contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôleuse de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP de Paris,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1^{ère} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2^{ème} classe au CSP de Paris.

Article 3

L'arrêté de subdélégation de signature n° 201674-0020 du 14 mars 2016 est abrogé.

Article 4

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 2 mai 2016

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France


Philippe GALY

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

IDF-2016-03-29-002

Délégation du Pôle de Recouvrement Spécialisé parisien 2



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-
FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE
P.R.S. Parisien 2
13/15 rue du Général Beuret
75015 Paris

Délégation de signature

La comptable, madame Patricia LECHARD, responsable du pôle de recouvrement spécialisé (PRS) parisien 2 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à monsieur Claude FEO, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint à la responsable du pôle de recouvrement spécialisé parisien 2, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée ;

à) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, chacun dans leur secteur d'attribution, au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, majorations de recouvrement et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs à l'administration et à la gestion du service, ainsi qu'au recouvrement, y compris les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
M. Philippe BERTRAND	Inspecteur des finances publiques
Mme Véronique BIHAN	Inspectrice des finances publiques
Mme Candice DHONT	Inspectrice des finances publiques
Mme Florence GLAZ	Inspectrice des finances publiques
Mme Annie GUEGAN	Inspectrice des finances publiques
M. André MAIRE	Inspecteur des finances publiques
Mme Florence MARCIN	Inspectrice des finances publiques
Mme Claire MONVOISIN	Inspectrice des finances publiques
M. Jonathan PARTOUCHE	Inspecteur des finances publiques
M. Fabien BOIGEY	Contrôleur des finances publiques
M. Rahmane BOUTOBZA	Contrôleur des finances publiques
Mme Elena DEBREUX	Contrôleuse des finances publiques
Mme Fanny DELELIS	Contrôleuse des finances publiques
Mme Dorothee DEVEAUX	Contrôleuse des finances publiques
Mme Sandrine DUPAS	Contrôleuse principale des finances publiques
Mme Sylvie FLORUS	Contrôleuse des finances publiques
Mme Isabelle LE FEVRE	Contrôleuse des finances publiques
M. Christophe MARTEAU	Contrôleur principale des finances publiques
Mme Claudie MORINEAU	Contrôleuse des finances publiques
Mme MISSOUM Régine	Contrôleuse des finances publiques
Mme Nadjiba OUSSAR	Contrôleuse des finances publiques
Mme Marie-Véronique PIERRET	Contrôleuse principale des finances publiques
M. Cyril ROY	Contrôleur des finances publiques
Mme Jocelyne ROSE-ZOE	Contrôleuse principale des finances publiques
M. Julien SAVARY	Contrôleur des finances publiques
Nadège MABILEAU	Contrôleuse des finances publiques
Cyrille BEAUME	Contrôleur des finances publiques

Article 3

Le présent arrêté abroge l'arrêté 201689-0036 publié le 7 avril 2016 au recueil n° 694.

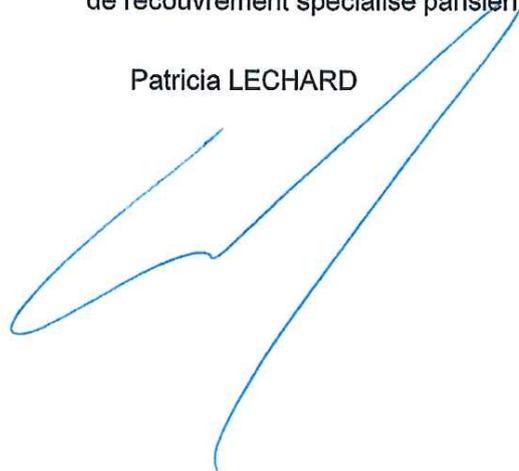
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 29 mars 2016

La comptable, responsable du pôle
de recouvrement spécialisé parisien 2

Patricia LECHARD

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive shape, positioned below the printed name Patricia LECHARD.

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2016-05-02-003

Décision DRIEA IF n°2016-529 portant subdélégation de
signature en matière administrative



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

Décision **DRIEA IF n° 2016-529**
portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement d'Île-de-France

- VU le code de justice administrative
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la santé publique,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code de l'environnement,
- VU le code la route,
- VU le code de voirie routière,
- VU le code de la sécurité intérieure,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de l'expropriation,
- VU le code rural et de la pêche maritime,
- VU le code du domaine de l'État,
- VU le code général de la propriété des personnes publiques
- VU le code du patrimoine,
- VU le code des transports,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,
- VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,
- VU Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes,
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, M. Jean-François CARENCO,
- VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes,
- VU l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de Monsieur Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 du 7 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015099-0007 du 9 avril 2015 de Monsieur le Préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

- VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine arrêté MCI n° 2015-14 du 31 mars 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n° 2015-2427 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ,
- VU l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté du préfet de l'Oise du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,
- VU l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,
- VU l'arrêté du préfet du Val-d'Oise n° 16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU la décision DRIEA IF n° 2015-1-1543 du 16 décembre 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

DECIDE :

ARTICLE 1er : Suppléance

Délégation est accordée à Monsieur Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé du pilotage des services, pour signer, en cas d'absence prolongée de Monsieur Gilles LEBLANC, les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la direction.

ARTICLE 2 : Cabinet de la direction

Subdélégation de signature est accordée à Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de cabinet de la direction, pour le fonctionnement du cabinet, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication, ainsi qu'à Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, chargé de la mission communication placé auprès de la direction des routes d'Île-de-France.

Subdélégation de signature est également accordée à Didier BELLIER-GANIERE, administrateur civil hors classe, directeur de projets, pour les affaires relatives à la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2024.

ARTICLE 3 : Direction des routes d'Île-de-France (DIRIF)

Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Éric TANAYS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice adjointe ;
- M. Eric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France et responsable du service de modernisation du réseau ;
- M. Christophe GAMET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France et responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau ;
- M. Gérald CANON, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France et responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau ;
- Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service d'exploitation et d'entretien du réseau de la direction des routes d'Île-de-France ;
- M. Jean-Luc MICONI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de la mission qualité de la direction des routes Île-de-France.

Subdélégation de signature est également accordée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Département de modernisation du réseau

- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Sud-ouest, et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau Est, et son adjoint, Daniel de MATTEIS, ingénieur

en chef des travaux publics de l'État ;

- Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-ouest, et son adjoint, Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire de catégorie exceptionnelle, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels ;
- Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et son adjointe, Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement.

Service ingénierie pour la modernisation

- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, responsable du département d'ingénierie équipements et tunnels ;
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département d'ingénierie ouvrages d'art, et son adjoint, Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts des eaux et des forêts ;
- M. Olivier BARTOLI, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est et son adjoint, Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Ouest et son adjointe, Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Laurent ARTH, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est, et son adjoint, Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Service de l'exploitation et de l'entretien du réseau

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières, et son adjoint, M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies ;
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest ;
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest

- M. Vivien ISOARD, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation Ouest ;

- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative Ouest par intérim, et son adjoint, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur du développement durable ;
- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route Ouest, et son adjoint, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur du développement durable ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Boulogne, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieur principal du développement durable ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Est

- M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable ;
- M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert, et son adjoint, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Sud

- Mme Sandrine LIENARD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud ;
- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion administrative et de la route ;
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI et M. Julien PROUST, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Chevilly-Larue ;
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité

d'exploitation de la route d'Orsay-Villabé ;

- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité de gestion de la flotte de l'AGER Sud.

Arrondissement de gestion et d'exploitation Nord

- M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord ;
- Mme Diane DEHBI, technicienne supérieure en cheffe du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route, et son adjointe, Mme Marie-Georges CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale ;
- Mme Jocelyne SANDJAKIAN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle gestion du domaine public et contentieux ;
- M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du poste de contrôle trafic et tunnel Nord par intérim, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, et M. Michaël LEGAIT, ouvriers des parcs et ateliers ;
- M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis par intérim, et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité d'exploitation de la route d'Eragny., et Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale.

Département de l'exploitation et des technologies

- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies et son adjoint, M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État
- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers ;
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers.

ARTICLE 4 : Défense et sécurité des transports

Subdélégation de signature est accordée à Monsieur Sylvain LEFOYER, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, chargé de sécurité défense et responsable du service sécurité des transports.

Subdélégation de signature est également accordée à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, ainsi que, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs, et son adjointe, Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État ;
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers, et son adjoint, M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux, et son adjoint, M. Guillaume GORGES, ingénieur d'agriculture et de l'environnement ;
- M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable par intérim du département sécurité, éducation et circulation routières ;
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière ;
- M. Sylvain XIE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de la mission sécurité défense ;
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau coordination et suivi de la gestion ;
- M. David RECOQUILLON, attaché d'administration de l'État, responsable de bureau gestion et contrôle et secteur 1 ;
- Mme Élodie LE RHUN, attachée administratif de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle et secteur 2.

ARTICLE 5 : Aménagement et développement durables

Subdélégation de signature est accordée à Madame Isabelle DERVILLE, directrice régionale et interdépartementale adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables et, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Service aménagement

M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service, M. Florent HEBERT et M. Eric GALMOT, architectes urbanistes de l'État, adjoints au responsable du service aménagement, ainsi qu'à M. Guillaume CRIEF, ingénieur des ponts, des eaux et forêts, responsable de la mission activités agréments, pour signer les dispenses d'agrément au titre de l'agrément des locaux d'activité ;

Service politique des transports

M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, responsable de service, M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains et M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet ;

Service bâtiment durable et éco-construction

M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable de service, M.

Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable de service, et M. Raphaël DELAUNAY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim et adjoint du département conduite de projets.

Service connaissance, études et prospective

M. Nicolas OSOUF, ingénieur en chef des ponts des eaux et forêts, responsable du service connaissance, études et perspective, et son adjoint, M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable de service.

ARTICLE 6 : Pilotage et fonctionnement des services

Subdélégation de signature est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint en charge du pilotage des services, et, dans la limite de leurs attributions respectives à :

Secrétariat général

- Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint, et Mme Aurore NATIVITE, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale déléguée auprès de la DiRIF, Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en cheffe des travaux publics de l'État, directrice-adjointe de la DiRIF pour les missions du SGD DiRIF, et M. Jean-Luc MICONI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, pour les missions logistiques et informatiques du SGD DiRIF ;
- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines, Mme Fabienne MUTEL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du bureau des ressources humaines du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF ;
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes et pièces relevant des attributions du bureau des effectifs et des ressources humaines du secrétariat général ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, pour signer tout acte, pièce ou mémoire nécessaires à la défense des activités des services devant les juridictions administratives et judiciaires ;
- Mme Catherine STOVEN, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux au secrétariat général, et Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques au secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, M. Franck TRIBES, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de mission juridique auprès de la directrice de cabinet, Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, assistante en conseil juridique et contentieux, et Mme Catherine PERNOIS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du Bureau des affaires juridiques du secrétariat général délégué auprès de la DiRIF, pour présenter des observations orales devant les juridictions.

Centre support régional

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
- Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines, Mme Sandrine GRANDIN, assistante ingénieure de l'enseignement supérieur, responsable du pôle procédure, et M. Stéphane MEINIER, inspecteur administratif, responsable du pôle de gestion ;
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département comptabilité achats.

Direction de la stratégie, du pilotage et de l'animation

- Mme Florence CLASSEN, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 7 : Paris

Subdélégation de signature est accordée à M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de Paris, et, dans la limite de leurs attributions, à :

- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires ;
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols ;
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

ARTICLE 8 : Hauts-de-Seine :

Subdélégation de signature est accordée à M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départemental des Hauts-de-Seine, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Mme Julie SER-ISTIN, administratrice civile, adjointe au directeur ;
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables, et son adjoint, M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables ;
- M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local ;
- M. Denis REDON, personnel non titulaire hors catégorie, responsable du service sécurité, éducation routière ;
- Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durable.

ARTICLE 9 : Seine-Saint-Denis :

Subdélégation de signature est accordée à M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- Monsieur André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au directeur ;
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation, éducation et sécurité routières, et son adjointe, Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du service circulation, éducation et sécurité routières ;
- Mme Pascale ARNOLD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, son adjointe ;
- Mme Émilie NAHON, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de l'aménagement durable des territoires, et M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, son adjoint ;
- Mme Magali PROT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

ARTICLE 10 : Val-de-Marne :

Subdélégation de signature est accordée à M. Daniel MORLON, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité territoriale du Val-de-Marne, pour les décisions de gestion d'agents visées dans les annexes des arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés, ainsi qu'à :

- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service de l'urbanisme et du bâtiment durables et Mme Cécile CARDOT, attachée principale d'administration de l'État, son adjointe ;
- Mme Corinne ROY-CAMPS, architecte urbaniste de l'État, responsable du service de la planification et de l'aménagement durable, et M. Noël JOUTEUR, attaché principal d'administration de l'État, son adjoint ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service éducation et sécurité routière de l'aménagement durable des territoires ;
- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur national hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

ARTICLE 11 :

Sont exclus des subdélégations visées dans les articles 2 à 10 :

- les conventions financières et les conventions d'études passées avec des collectivités locales, les établissements publics, les opérateurs publics et les agences d'urbanisme ;
- les correspondances ou avis formulés à l'attention des directeurs d'administration centrale ;
- les mesures de suspension des fonctions et les décisions d'engagement de la procédure disciplinaire à l'égard des agents ;
- les avis, propositions ou décisions relatifs aux cadres supérieurs de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;
- l'instruction et les actes relevant de la sanction disciplinaire, ainsi que de l'abandon de poste.

Sont exclues des subdélégations visées dans les articles 2 à 10, sauf pour les directeurs-adjoints y compris les directeurs des unités départementales et territoriale :

- les correspondances avec les maires et les présidents d'établissements publics territoriaux (EPT), de communauté d'agglomération ou de communauté de communes ;
- les conventions relatives aux prestations mutualisées, assurées par une entité de la DRIEA pour le compte d'autres directions de l'État en Île-de-France, y compris en matière immobilière.

ARTICLE 12 :

Il est rappelé qu'en vertu de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 sus-visé, la délégation de signature accordée au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement par le préfet de Région-préfet de Paris, et, par voie de conséquence, la présente subdélégation de signature ne portent pas sur :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense, à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives, nés de l'activité de la DRIEA ou de la gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sauf les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les avis sur la portée des dispositions générales du schéma directeur de la région d'Île-de-France,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation d'éventuels avenants au contrat de plan État-Région 2015-2020.

ARTICLE 13 : Les subdélégations accordées au titre de la présente décision sont valables en cas d'intérim exercé par un subdélégué désigné formellement par le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France.

Article 14 : La directrice du cabinet et chacun des directeurs adjoints cités aux articles 3 à 10 établiront, au moins une fois par an, un compte-rendu de l'exercice des subdélégations de signature exercées.

ARTICLE 15 : La décision DRIEA IF n°2016-34 du 21 janvier 2016 portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

ARTICLE 16 : Le directeur adjoint en charge du pilotage des services et la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 2 mai 2016,

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

SIGNÉ

Gilles LEBLANC

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2016-05-02-004

Décision DRIEA IF n°2016-530 portant subdélégation de
signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur
secondaire et en matière de commande publique



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

Décision DRIEA Île-de-France n° 2016-530
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de commande publique

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement Île-de-France

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur

régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015099-0007 du 9 avril 2015 du préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2015-14 du 31 mars 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°2015-2427 du 14 septembre 2015 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/116 en date du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IF n° 2015-1-1543 du 16 décembre 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1 – SUPPLEANCE

Une suppléance est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, qui signera, en cas d'absence prolongée de M. Gilles LEBLANC, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Sylvain LEFOYER et à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, ainsi qu'à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation dans la limite de ses attributions et compétences, pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, à M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports, et à Mme Isabelle DERVILLE, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables :

- à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes,

- pour les programmes sus-visés du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie, ainsi que pour les programmes suivants du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- ainsi que le programme du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015,

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, et à M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint et chef du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – CABINET

1. Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication),

Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

- Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet,
- Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication,
- M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),

Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de leurs attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR), et M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du DPR,
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET), et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la responsable du département exploitation et technologies (DET),
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable de l'AGER Est,
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et Mme Sandrine LIENARD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable de l'AGER Sud,
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et M. Vivien ISOARD, adjoint au responsable de l'AGER Ouest,
- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au responsable de l'AGER Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

-
- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - M. Marc IDALGO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement

durable de classe normale, responsable du bureau de gestion ;

- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**

- M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable de l'unité coordination du trafic et information routière,
- M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic,
- M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable de l'unité informatique et réseaux centraux,
- M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'unité politique de maintenance et modernisation ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**

- M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe au responsable du BGAR,
- M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne et Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable, adjointe au responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
- M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert, et M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
- M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Est chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Est chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR,
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et M. Fernando CASTRO, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Chevilly-Larue,
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Sud chargé de l'exploitation, et M. Julien

PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Sud chargé de la maintenance,

- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route et par intérim responsable du bureau de gestion administrative (BGA), et M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable du bureau de gestion de la route,
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable, adjointe au responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt,
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local, adjointe au responsable de l'UER de Nanterre,
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint à la responsable de l'UER de Jouy-en-Josas,
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Ouest chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Ouest chargé de la maintenance,
- M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- Mme Diane DEHBI, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, et Mme Marie-Georges CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe à la responsable du BGAR,
- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe au responsable de l'UER d'Eragny,
- M. Jean-François TARISTAS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis par intérim et M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Saint-Denis,
- M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, , responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord par intérim, , M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers adjoint au responsable du PCTT Nord chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Nord chargé de la maintenance,
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Gérald CANON, responsable du SEER, adjoint au directeur des routes	Nathalie DEGRYSE, adjointe au responsable du SEER	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Claude STREITH, responsable du DPR	M. Stéphane GOUDEAU, adjoint au responsable du DPR;	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Pauline METIVIER, responsable du DET	Stéphane RIGOBERT, adjoint à la responsable du DET	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Romary BOUTOT, responsable de l'AGER Est	Frédéric CAUVIN, adjoint au responsable de l'AGER Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Estelle DESARNAUD, responsable de l'AGER Sud	Sandrine LIENARD, adjointe à la responsable de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Julien THOMAS, responsable de l'AGER Ouest	Vivien ISOARD, adjoint au responsable de l'AGER Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Thibaud DELVIN COURT, responsable de l'AGER Nord	Étienne HUBERT, adjoint au responsable de l'AGER Nord	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON et à Mme Nathalie DEGRYSE à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - M. Marc IDALGO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau de gestion ;
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable de l'unité coordination du trafic et information routière,
 - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic par intérim, et M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic,
 - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable de l'unité informatique et réseaux centraux,
 - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR Est, et Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe au responsable du BGAR,
 - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne, et Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable, adjointe au responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne,
 - M. Christophe MALLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert, et M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
 - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, M. Laurent MOUSSEUX,

ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Est chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable de PCTT Est chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**

- M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud,
- M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoints au responsable de l'UER d'Orsay-Villabé,
- M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et M. Fernando CASTRO, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Chevilly-Larue,
- M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Sud chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Sud chargé de la maintenance,
- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**

- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative (BGA) Ouest par intérim et M. Dominique LE DUFF, adjoint au responsable du BGA Ouest par intérim,
- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route (BGR) Ouest, et M. Dominique LE DUFF, adjoint au responsable du BGR Ouest,
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable, adjointe au responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt,
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local, adjointe au responsable de l'UER de Nanterre,
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable adjoint à la responsable de l'UER de Jouy-en-Josas,
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Ouest chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Ouest chargé de la maintenance,
- M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**

- Mme Diane DEHBI, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, Mme Marie-Georges CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe à la responsable du BGAR,

- M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe au responsable de l'UER d'Eragny,
- M. Jean-François TARISTAS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis par intérim, et M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur principal du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Saint-Denis,
- M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers adjoint au responsable du PCTT Nord chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, adjoint au responsable du PCTT Nord chargé de la maintenance,
- M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203) :

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET),
- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 2 du paragraphe 1.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer

dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO,
- Mme Sandra REINETTE, technicienne supérieure principale du développement durable, assistante de programmation au BPGO, antenne de Paris,
- Mme Carine LEBLANC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, assistante de programmation au DMET.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Eric DEBARLE, responsable du SMR, adjoint au directeur des routes		Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, responsable du DMET		Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, responsable du DMR Sud-Ouest	Sylvain GERARD, adjoint au responsable du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Dominique BERTHON, responsable du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint à la responsable du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Sylvie BLANC, responsable du DMR Nord-Ouest	Jean-Baptiste MOTTE, adjoint à la responsable du DMR Nord-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,

- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
 - M. Nicolas PITOUT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Vincent FARDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Florian CHASSAGNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
 - M. Raphaël PASCO, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Roger BLAIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - Mme Pauline SALVARY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et de fabrication, responsable d'opérations,
 - M. Jérôme MINVIELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathias HENNEBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
 - M. Laurent NICOLE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - Mme Solène LE QUELLEC, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Stéphane CHEVROT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable

- d'opérations,
 - Mme Anne-Laure DUSART, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Céline BODENES, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Mathieu DURAND, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
 - M. Ludovic MARECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
 - M. Pierre GAUTHIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Béatrice TRINQUIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
 - M. Sébastien VINCETTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
 - Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations, à compter du 1^{er} août 2016 ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
 - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe à la responsable du bureau des affaires foncières.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Olivier BARTOLI, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint,

M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,

- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ingénierie Ouest (DIO), et en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DISE,
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Christophe GAMET, responsable du SIMEER, adjoint au directeur des routes		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €
Laurent ARTH, responsable du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au responsable du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Olivier BARTOLI, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, adjoint au responsable du DIE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Romain ALLAIN, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, adjointe au responsable du DIO	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, responsable du DIOA	Guillaume DAMIEN, adjoint au responsable du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP,
- M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable du SCEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
M. Nicolas OSOUF, responsable du SCEP	M. Mamdouh ABBARA, adjoint au responsable du SCEP	Études et services	125.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières" (n°723).

Pour ces trois programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour

les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement,
- M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service aménagement,
- M. Eric GALMOT, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service aménagement.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Pierre-Yves APPERT, responsable du service aménagement	Florent HEBERT, Eric GALMOT, adjoints au responsable du service aménagement	Études et services	125.000 €

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :
- M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet.
- M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et

l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Pierre-Julien EYMARD, responsable du SPOT	Julien GIVORD, chef de projet,	Études et services	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Julien EYMARD, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217) ;

b - Le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « sports » (n°219) ;

c - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- ainsi que sur le programme du Premier ministre « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333),

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

d - Les conventions de mandat avec la Région Île-de-France suivantes :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude

Garamont à Colombes ;

-convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;

-convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation est donnée, pour signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les décomptes de rémunération et les propositions de titres de perception, la vérification du service fait, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents suivants :

- **Pour le SBDEC – DSI et QDD :**

- M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC ,

- Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département stratégie immobilière

- M. François BOURGEOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission matériaux au Département qualité développement durable (QDD),

- M. Gwenolé LEROUX, ingénieur des mines, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au Département Qualité développement Durable (QDD),

- Mme Dominique RITZENTHALER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au Département Qualité Développement Durable (QDD),

- M. Yvan PERROUX, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission bâtiment tertiaire au Département Qualité Développement Durable (QDD),

- Mme Véronique GONTHIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du pôle Observatoire du bâtiment au Département Qualité Développement Durable,

- M. Pierre BONNEMAYRE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle politique immobilière de l'État au Département Stratégie Immobilière (DSI),

- **Pour le département conduite de projets du SBDEC**, la même subdélégation de signature est accordée, dans les conditions du présent paragraphe, à :

- M. Raphaël DELAUNAY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim du département conduite de projets du SBDEC,

- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;

- Mme GUERTON Evelyne, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe au responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BEDUNEAU,

- M. Gaëtan JACOLIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle CP PIE 92 du département conduite de projets du SBDEC ;

- M. Rémi CHEYMOL, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au pôle CPPIE 92 du département conduite de projets du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JACOLIN,

- M. Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;

- Mme Laurence ROUSSEL, technicienne supérieure en chef du développement durable,

adjointe au pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de M GANNOUNI,
 - M. Patrick VALERE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable par intérim du pôle CPDRIEAIF du département conduite de projets du SBDEC,
 - M. Jean-Christophe TAURAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable par intérim du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jean-François LATGER, responsable du SBDEC	Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC, Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière Raphael DELAUNAY, responsable par intérim du département conduite de projets	Travaux	300.000€
		Études et services	125.000€
Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC,		Travaux, Études et services	90.000€
Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière		Travaux, Études et services	90.000€
Pierre BONNEMAYRE, responsable du pôle politique immobilière de l'État		Travaux, Études et services	90.000€
Raphaël DELAUNAY, responsable par intérim du département conduite de projets		Travaux, Études et services	90.000€
Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés	Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM		
Patrick VALERE, responsable par intérim du pôle CP DRIEA			

Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92	M. Rémi CHEYMOL, adjoint au pôle CPPIE 92		
Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CP PIE94	Laurence ROUSSEL, adjointe à CPPIE 94		
Jean-Christophe TAURAND,, responsable par intérim du pôle CP IGN-météo			

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, et, en l'absence prolongée de M. Jean-François LATGER, à M. Vincent PAVARD et à M. Raphaël DELAUNAY pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au paragraphe 2-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'Etat, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC, à M. Raphaël DELAUNAY, responsable par intérim du département conduite de projets.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 2-1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC) et, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État,

responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC, et à M. Raphaël DELAUNAY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim du département conduite de projets :

- dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
- quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière ;
- M. Raphaël DELAUNAY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim du département conduite de projets, et M. Jean-Christophe TAURAND, responsable par intérim du pôle CP IGN-Météo du département conduite de projets :
 - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
 - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
 - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
 - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
- Subdélégation de signature est accordée, pour signer :
 - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres,à M. Raphaël DELAUNAY, quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, et par intérim à M. Jean-Christophe TAURAND dans la limite de 90 000 € HT.

ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports,
- M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
- M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs,
- M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux,

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Sylvain LEFOYER	Jean-Philippe LANET, Julien PONTON	Travaux, études et services	90.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence, aux personnes suivantes:

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département de la régulation des transports routiers,
- M. Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable par intérim du département sécurité, éducation et circulation routières,
- Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département sécurité des transports collectifs,
- M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au responsable du département sécurité des transports fluviaux,
- M. David RECOQUILLON, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau de coordination et de suivi de la gestion au département régulation des transports routiers,
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000 € à :

- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières, au service sécurité des transports.

ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

- a- Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
 - « Sécurité et éducation routières » (n°207)
 - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint,
- Mme Aurore NATIVITE, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale déléguée DiRIF
- Mme Marie-Christine PERRAIS, ingénieure en cheffe des travaux publics de l'État directrice adjointe de la DiRIF, pour les missions du SGD DiRIF,
- M. Jean-Luc MICONI, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable de la mission qualité de la DiRIF, pour les missions logistiques et informatiques du SGD DiRIF,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- Mme Viviane CREHANGE-BENICHOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe au responsable du bureau budget,
- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mlle Stéphanie DIETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Christelle DUFRECHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué
- Mme Marie-Christine LEVASSEUR, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des archives et de la documentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État,

responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Fabienne MUTEL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du BRH
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Édith LARYENNAT, secrétaire d'administration et de contrôle de classe supérieure, responsable du pôle logistique du bureau de la logistique et de l'informatique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Patrick Fily, SG adjoint	Travaux	300.000 €
		Fournitures, études et services	125.000 €
Aurore NATIVITE, SG déléguée DiRIF et Marie-Christine PERRAIS, directrice-adjointe de la DiRIF	Jean-Luc MICONI, chef de la mission qualité, pour les missions informatiques et logistiques du SGD DiRIF	Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	125 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique, à Mme Édith LARYENNAT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable du pôle logistique, à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale, responsable du pôle technique et à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pôle informatique au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 20.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'utilisateur ;

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- Mme Martine DORILLEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
- Mme Fabienne MUTEL, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe à la responsable du BRH,
- Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques.
- Mme Édith LARYENNAT, secrétaire d'administration et de contrôle de classe supérieure, responsable du pôle logistique du bureau de la logistique et de l'informatique.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- Mme Viola RODON-PULIA, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des marchés au secrétariat général,
- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du

développement durable de classe normale, chargée des marchés,
- Mlle Christelle DUFRECHE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, adjointe au responsable du bureau des finances.

ARTICLE 11 – UNITES DEPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE DEPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c – Le programme du Premier ministre.- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n°2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil, directeur de l'unité départementale pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,
- Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE DEPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine
- Mme Julie SER-ISTIN, administratrice civile, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine
- M. Denis REDON, personnel non titulaire hors catégorie, responsable du service sécurité, éducation routière
- M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du

service urbanisme et bâtiments durables

– M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiments durables

– M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables.

– Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

– M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
François DUBOIS	Julie SER-ISTIN, Denis REDON, Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE DEPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis
- Mme Pascale ARNOLD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du service écologie et urbanisme réglementaire,
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation et sécurité routière
- Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au responsable du service circulation, éducation et sécurité routières,
- Mme Émilie NAHON, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement et développement du territoire,
- M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État, adjoint au responsable du service aménagement et développement du territoire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Fabrice LEVASSORT	André COUBLE, Christian SONJON	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €
	Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Daniel MORLON, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- Mme Corinne ROY-CAMPS, architecte urbaniste de l'État, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables à l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières à l'unité territoriale du Val-de-Marne ;
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service urbanisme et bâtiment durables à l'unité territoriale du Val-de-Marne.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés ET dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense à M. Didier RIVIERE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Daniel MORLON, directeur territorial	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€
	Didier RIVIERE	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 1^{er} groupe, responsable du centre support régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence VILLARET, à Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines et à Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département comptabilité achats, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

2. Pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre de la délégation de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice du centre support régional,
- Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du CPCM,
- Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité,
- M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable d'unité,
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Michel YVERT, adjoint administratif principal, valideur,
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- Mme Agnès BUCHLE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,

- Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur,
- M. Sandy COPPIN, adjointe administrative, valideur,
- Mme Nathalie MARDELLE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
- M. Richard LOIR, adjoint administratif, valideur,
- M. Stéphane NICOLAS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- M. Franck PROTHIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
- Mme Nadine CHASSIGNOL, adjointe administrative, valideur,
- Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur,
- Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur,
- Mme Souriya BOUKHELLOUF, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Gaby BOISSARD, adjointe administrative principale,
- Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale,
- Mme Sylvie CHALBOT, adjointe administrative,
- Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative,
- Mme Laurence DEMERY, adjointe administrative,
- Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative,
- M. Édouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Irène LUN, adjointe administrative,
- M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal,
- Mme Véronique NOUVEAU, personnel non titulaire de catégorie C,
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS, adjointe administrative,
- Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale,
- Mme Maryse GUILBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
- Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative,
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative,
- M. Alain RENOVAT, adjoint administratif,
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE, adjointe administrative,
- Mme El Khiyatia HAMZI, adjointe administrative.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Florence VILLARET	Fanny DELEMOTTE	Fournitures, études et services	90.000€

	Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD		
--	--	--	--

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les directeurs cités à l'article 1^{er} présenteront, une fois par an, un bilan de l'exercice des subdélégations de signature pratiquées par leurs services respectifs.

La décision DRIEA Île-de-France n° 2016-35 du 21 janvier 2016, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 2 mai 2016,

Le directeur régional et interdépartemental de
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

SIGNÉ

Gilles LEBLANC

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-04-29-007

Rectificatif à la publication au recueil des actes
administratifs spécial du 2 mai 2016 de l'arrêté organisant
la suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet
de Paris *Nouvelle publication de l'arrêté paru au RAA du 02 mai 2016 sans date* du mercredi 4 mai 2016 au soir au samedi 7 mai
inclus



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PÔLE MOYENS ET MUTUALISATION

ARRÊTÉ

**organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
du mercredi 4 mai 2016 au soir au samedi 7 mai 2016 inclus**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT, préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° REG 201627-0006 DEP 201627-0007 du 27 janvier 2016 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- CONSIDÉRANT** l'absence simultanée du mercredi 4 mai 2016 au soir au samedi 7 mai 2016 inclus du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

La suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est assurée du mercredi 4 mai 2016 au soir au samedi 7 mai 2016 inclus par Monsieur Yann JOUNOT, préfet des Hauts-de-Seine.

5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00 Adresse internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le préfet des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 29 AVR. 2016

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,



Jean-François CARENCO